



Organisations CGT de la Fonction publique

UGFF Services publics Santé et action sociale Activités Postales et Télécommunications

Secrétariat : ugff – 263, rue de Paris case 542 - 93515 Montreuil cedex
Téléphone : 01 48 18 82 31 Télécopie : 01 48 18 82 11 Mel : ugff@cgt.fr

Montreuil, le 14 septembre 2006

Monsieur Christian JACOB
Ministre de la Fonction publique
Hôtel de Castries
72 rue de Varenne
75007 – PARIS

Monsieur le Ministre,

Nous vous avons, à plusieurs reprises ces derniers mois, demandé d'ouvrir rapidement des négociations afin que soient prises les mesures immédiates permettant de garantir le pouvoir d'achat des traitements des fonctionnaires en 2006 et de régler le rattrapage des pertes subies, notamment depuis le début de l'année 2000.

Nous vous avons également demandé que les discussions portent ensuite sur une refonte en profondeur de la grille indiciaire, permettant une reconnaissance et une harmonisation des qualifications ainsi qu'une amélioration réelle des déroulements des carrières.

L'état de la situation est connu, les chiffres sont incontournables.

- Pour l'année 2006, vos décisions (+ 0,5 % au 1^{er} juillet et 1 point uniforme au 1^{er} novembre) représentent 0,7 % de hausse en moyenne alors que l'inflation atteint +1,27 % fin juillet et que l'indice INSEE donne un rythme annuel de + 2 %.

- Depuis le début de l'année 2000, le point d'indice majoré a perdu 5,70 % de sa valeur sur l'indice INSEE hors tabac (- 6,66 % avec tabac).

- Quant à la grille indiciaire, elle a subi, sur les 20 dernières années, une régression considérable. Sa comparaison avec l'évolution du SMIC donne l'étendue du déclasserment et de l'écrasement qu'elle a subi

Ainsi, en 1986, un fonctionnaire de catégorie C à l'échelle 4 déroulait une carrière allant de 1,15 SMIC à 1,47 SMIC. Aujourd'hui, sa carrière se déroule de 1 SMIC à 1,26 SMIC. Pour un agent au 1^{er} grade de la catégorie B, les chiffres allaient de 1,24 à 1,95 SMIC en 1986. Nous en sommes en 2006 de 1,04 à 1,66. Pour la catégorie A, la carrière du premier grade se déroulait de 1,63 SMIC à 3 fois le SMIC ; en 2006 elle va de 1,25 SMIC en début de carrière à 2,3 SMIC au dernier échelon.

Alors que vous vous apprêtez à recevoir les organisations syndicales de la Fonction publique sur le thème du dialogue social, nous vous demandons de mettre vos actes en accord avec vos déclarations et de concrétiser clairement votre démarche par l'annonce de l'ouverture, d'ici la fin de ce mois de septembre, de négociations sur :

- le maintien du pouvoir d'achat des traitements en 2006 ;
- le rattrapage du contentieux salarial accumulé depuis 2000 ;
- une refonte de la grille apportant une amélioration significative pour l'ensemble des fonctionnaires.

La première condition du dialogue social, que le gouvernement déclare vouloir améliorer, consiste à répondre aux représentants des personnels et à mettre en discussion les sujets qui les préoccupent, surtout lorsque, comme cela est le cas aujourd'hui, leurs demandes sont convergentes.

Nous appelons les personnels de la Fonction publique à être attentifs aux suites que vous apporterez à nos démarches et à tirer les conséquences d'un éventuel refus.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de notre considération distinguée.

Les secrétaires généraux,

UGFF

Services publics

Santé action sociale

Activités postales et
télécommunications

Jean-Marc Canon

Maité Lasalle

Nadine Prigent

Colette Duynslaeger

NB : en raison de l'importance de ces questions et de la dimension médiatique que vous leur avez vous-même donné, nous vous informons que ce courrier sera rendu public.